



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 avril 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame la Vice-Présidente,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de TIGEAUX, a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 14 décembre 2022.

Par courrier, réceptionné le 3 mars 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers et de l'article L.151-13 du même Code pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie, le jeudi 20 avril pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Après avoir présenté la commune et les projets, le secrétaire de la CDPENAF a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur les projets.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de PLU de la commune de Tigeaux. Elle assorti son avis des demandes suivantes :

- réduire la surface de la zone agricole non constructible en lien avec les prescriptions liées au classement des sites « Vallée du Grand Morin » ;
- fusionner les deux couches de zones humides pour n'en faire qu'une seule ;
- retirer la trame zone humide sur la zone AU et sur le STECAL NL, dont les études n'ont pas révélé de zones humides ;
- réaliser un schéma des circulations agricoles ;
- limiter les constructions dans l'axe de ruissellements en zone UB ;
- prévoir la construction d'au moins 5 logements dans l'OAP ;

Conformément à l'article R153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Laurence PICARD
Communauté d'Agglomération de
Coulommiers Pays de Brie
13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

Bien cordialement

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX